

Séance du : 24 juin 2021

n° 34\_2021

**L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

**Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Florence SIORAT, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE.**

**MM. Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,**

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

**Mmes Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT.**

**MM. Dominique GUIRAUD, Hervé RAMONDA, Charly SERRES.**

**En exercice : 63**

**Présents : 33**

**Avaient donné pouvoir :**

**M.B.BARJOU à C.BIGNON, JP.BOMBAIL à S.BARTHES**

**Nombre de voix : 35**

**Excusés :**

**Mme Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSSES**

**MM. Philippe BARBASTE, Bernard BARJOU, Robert BATIGNE, Michel GALANT, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Alain MERCIER.**

## **Objet : Conseil en Energie Partagé du PETR : Bilan du programme 2018-2021**

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 août 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu les délibérations n°26 et 27 du 27 juin 2016 et 41/2016 du 26 septembre 2016,

Vu les délibérations n°3 du 12 février 2018 portant sur la mise en place du service Conseil en Energie Partagé pour la période 2018-2021,

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), engagé en 2018 et adopté par le conseil syndical en février 2020, à mettre en œuvre une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, les enjeux soulevés par le changement climatique sont tels qu'il est aujourd'hui urgent d'anticiper et de mettre en œuvre des politiques de rénovation ambitieuses. Les différentes législations entrées en vigueur au cours des dernières années ont densifié la réglementation sur les performances énergétiques des bâtiments. Dernièrement, la loi ELAN (aussi appelé décret « tertiaire ») impose de réduire de 40% d'ici 2030 les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, et ce depuis 2018, le PETR du Pays Lauragais a mis en place une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) afin d'accompagner les communes volontaires dans une démarche d'optimisation et de maîtrise de l'énergie de leur patrimoine.

Le Conseil en Énergie Partagé est un service aux collectivités, l'équivalent de l'Espace Info Energie pour les particuliers. Il s'agit d'un service mutualisé entre plusieurs Communes, afin de bénéficier de compétences techniques et financières d'un conseiller qu'elles ne pourraient pas embaucher seules.

L'objectif du service est de permettre aux Communes de disposer d'un conseil personnalisé pour les aider à faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiment et éclairage public) et les accompagner dans toutes les démarches relatives à la gestion de l'énergie. Pour cela le conseiller dresse un bilan énergétique du patrimoine de la commune et propose des améliorations. Par la suite son rôle est d'accompagner la Commune dans la mise en œuvre des actions d'amélioration.

### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Le CEP est avant tout un service de proximité qui accompagne les collectivités dans la durée. Grâce à cette proximité, le CEP apporte un premier niveau d'accompagnement technique ou financier et peut orienter les projets vers les bons interlocuteurs locaux.

En accord avec les services préexistants sur le Lauragais, 10 communes haut-garonnaises et Tarnaises du PETR ont pu bénéficier de ce service sur le programme en cours (juillet 2018-juillet 2021), accompagné par l'ADEME à hauteur de 70%.

Liste des Communes adhérentes : Sainte-Foy-D'Aigrefeuille, Montgeard, Gardouch, Lanta, Avignonet-Lauragais, Saint-Vincent, Mauremont, Calmont, Lempaut, Sorèze.

Plus de 8 000 factures ont été analysées et 99 bâtiments visités. Le CEP a réalisé à ce jour 9 bilans énergétiques et préconisations d'amélioration, et le dernier bilan est en cours de finalisation.

Suite aux bilans énergétiques et aux préconisations, certaines communes ont engagé des travaux de rénovation ou d'amélioration de l'éclairage public par exemple ou sont engagés dans cette voie (réalisation d'audits plus précis, demandes de subventions...).

En moyenne, les communes interrogées recommandent le service 8,3 sur 10.

Ce service leur a permis d'avoir une meilleure gestion/vision de leur patrimoine à 83%.

Le service a été financé uniquement par les Communes qui en bénéficient, sous forme de cotisation annuelle proportionnelle au nombre d'habitants, et a bénéficié d'un accompagnement financier conséquent de l'ADEME, à la fois sur l'ingénierie et les dépenses de communications. Cet accompagnement a permis aux communes adhérentes de réduire encore davantage les coûts déjà mutualisés de fonctionnement du service.

Face à ce bilan très positif, cette mission d'avenir, qui s'inscrit dans l'ambition nationale de rénovation énergétique des bâtiments pour répondre à un triple enjeu : la réduction des émissions de GES, la dépendance aux énergies fossiles et la facture énergétique, appelle à être poursuivie et renforcée.

**Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :**

- 1°) – **D'ADOPTER** le bilan du CEP sur le programme 2018-2021 tel que présenté
- 2°) – **D'AUTORISER** Mr le Président à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 24 juin 2021,

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 58 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E.legalite.com